

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/11/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 29/11/2022
Et
Publication ou notification du :
29/11/2022

L'an 2022, le 25 Novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/11/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/11/2022.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,
MM : AGOUTIN Cyril, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Excusé ayant donné procuration : M. BLEUSE Georges à M. de DREUZY Philippe

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BOUSSIER Marie-Anne

2022-41 – Décision Modificative Budget Eau pour reliquat d'amortissement exercice 2018

La Trésorerie nous a indiqué qu'il y a lieu de procéder aux écritures ci-dessous afin de régulariser les dotations aux amortissements 2018 sur le budget Eau.

Il est donc nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :
Dépense de fonctionnement : chapitre 042- compte 6811 : 6326,43 €
Recette de fonctionnement : chapitre 042- compte 7811 : 6326,43 €
Dépense d'investissement : chapitre 040- compte 2803 : 6326,43 €
Recette d'investissement : chapitre 040- compte 2812 : 6326,43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE à l'unanimité** la Décision Modificative ci-dessus pour régulariser les dotations aux amortissements 2018 sur le Budget Eau.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques

En mairie, le 25/11/2022

Le Maire,
Philippe de DREUZY

